

## Aux responsables de

Chers parents, chers élèves,

Il est déjà temps de penser à la rentrée prochaine ! Vous trouverez dans ce courrier des informations pratiques spécifiques au début de l'année scolaire mais aussi valables pour les dix mois à venir. Par ailleurs, nous profitons de cet envoi pour vous transmettre une première note de frais.

En vous remerciant de la confiance que vous nous accordez, nous vous prions de recevoir, chers parents, chers élèves, nos meilleures salutations.

Pour l'équipe éducative,  
Catherine Saudmont  
Directrice

---

## Dans les prochains jours...

### Examens de passage aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés

Les examens de passage ont lieu au(x) moment(s) convenu(s) les 27, 28 et 29 août selon un horaire établi par l'équipe de direction. La délibération, réunissant l'ensemble du conseil de classe, débutera à 9h00 le vendredi 30 août. Les titulaires communiqueront les résultats aux élèves par téléphone dès la fin de la délibération.

### Documents de réinscription

Si ce n'est déjà fait, n'oubliez pas de transmettre le plus vite possible à l'Institut les documents suivants pour la rentrée scolaire :

- (non)réinscription
- choix des activités complémentaires (entrée en 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup>)
- grille horaire (entrée en 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>).

Pour les 1<sup>res</sup>, l'Institut doit aussi être en possession :

- du CEB
  - de l'attestation de langue moderne (avec éventuellement la demande de changement de langue par rapport à l'école primaire)
- Concernant la carte d'identité, celle-ci sera réclamée par le secrétariat dès la rentrée.

### Horaire de la rentrée

Lundi 2 septembre : journée pédagogique et assemblée générale (14h) de l'équipe pédagogique.

Mardi 3 septembre : rentrée des élèves de 1<sup>re</sup> commune, 1<sup>re</sup> Défi et 2<sup>e</sup> Défi

- ✓ 8h30 : accueil et constitution des classes (salle d'étude)
- ✓ 9h30 : rencontre avec les parents, suivie d'un café pour ceux qui souhaitent s'entretenir individuellement avec l'équipe de direction et de coordination
- ✓ 12h25 : pour les élèves : repas de midi (sandwich et boisson) **offert par l'Association de Parents**
- ✓ 13h25 : activités de découverte de l'Institut

Mercredi 4 septembre : rentrée pour tous les élèves, accueillis à la salle d'étude à

- ✓ 8h05 : 2<sup>e</sup> Commune
- ✓ 8h30 : 3<sup>e</sup> G, TT et TQ
- ✓ 8h45 : 4<sup>e</sup> G, TT et TQ
- ✓ 9h00 : 5<sup>e</sup> G et TQ
- ✓ 9h15 : 6<sup>e</sup> G et TQ

Les trois premières périodes sont consacrées au titulariat avant l'application de l'horaire hebdomadaire.

# Frais scolaires

## Estimation pour l'année 2019-2020 sur base de l'année 2018-2019

### Estimation des frais que l'école peut réclamer, ventilés par degré et par catégorie

Les chiffres indiqués sont donnés à titre **indicatif** sur base des **moyennes** des frais réclamés en 2018-2019.

Catégorie	1 <sup>er</sup> degré	2 <sup>e</sup> degré	3 <sup>e</sup> degré
Activités culturelles	20 €	20 €	20 €
Activités sportives (dont T-shirt de l'école)	10 €		
Photocopies	75 €		
Location de manuels scolaires	25 €	50 €	45 €


### Estimation des frais facultatifs que l'école peut réclamer avec l'accord des parents

Les chiffres indiqués sont donnés à titre indicatif sur base des moyennes des frais réclamés en 2018-2019.

Catégorie	1 <sup>er</sup> degré	2 <sup>e</sup> degré	3 <sup>e</sup> degré
Achats groupés (livres de lecture, cahiers, manuels scolaires)	85 €	70 €	30 €
Activités culturelles et sportives (autres que prévues ci-dessus)	10 €	10 €	20 €
Revue de l'école	5 €		
Abonnement à une revue de langue	15 €		
Voyages et excursions scolaires	50 €	200 €	70 €
Voyages hors temps scolaire			660 €



## Informations utiles

<p style="text-align: center;"><b>Comment contacter l'ISM ?</b></p> <p>Le numéro de téléphone général de l'école est le <b>061/27.71.64</b>. Les adresses mails des différents services sont mentionnées dans <b>le journal de classe</b>. Celui-ci reste un outil de communication à privilégier. Merci aux parents de le consulter régulièrement et de le signer.</p>	<p style="text-align: center;"><b>Règlement de l'école</b></p> <p>L'inscription à l'Institut suppose l'adhésion au ROI (Règlement d'Ordre Intérieur) et au RGE (Règlement Général des Etudes). A la demande du Conseil des Elèves, ces documents sont désormais accessibles via le site de l'école.</p>	
<p style="text-align: center;"><b>Le calendrier de l'année</b></p> <p>3 et 4 septembre : rentrée des classes 27 septembre : fête de la FWB (congé) 25 octobre : 1<sup>ère</sup> journée pédagogique (congé pour les élèves) Du 28 octobre au 1er novembre : congé de Toussaint <b>8 novembre : 1<sup>er</sup> bulletin</b> 11 novembre : Armistice (congé) 12 novembre : réunion des parents <b>20 décembre : 2<sup>e</sup> bulletin</b> Du 23 décembre au 3 janvier : congé de Noël 9 janvier : réunion des parents Du 24 au 28 février : congé de carnaval <b>13 mars : 3<sup>e</sup> bulletin</b> Du 6 au 17 avril : congé de Pâques 24 avril : remise des TLP 1<sup>er</sup> mai : fête du travail (congé) 21 et 22 mai : fête de l'Ascension (congé) <b>29 mai : 4<sup>e</sup> bulletin</b> 1<sup>er</sup> juin : Lundi de la Pentecôte <b>25 juin : 5<sup>e</sup> bulletin</b></p> <p style="text-align: center;"></p> <p style="text-align: center;"><b>D'autres journées pédagogiques seront fixées ultérieurement</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>CPMS</b></p> <p>Une équipe tri-disciplinaire (psychologue, infirmière sociale et assistant(e) social(e)) assure une permanence au sein de l'ISM dans la confidentialité et le respect du secret professionnel. Vous pouvez les joindre au 061/27.14.38.</p>	
	<p style="text-align: center;"><b>Association de Parents</b></p> <p>Une Association de Parents très active participe à la vie de l'ISM. Elle a déjà, à de multiples reprises, prouvé toute son efficacité. Si vous souhaitez rejoindre cette équipe dynamique, merci de vous adresser à M. Stephan Aymain, son Président (061/27.77.00). Elle accueillera les élèves de 1<sup>ère</sup> année en leur offrant le sandwich du 1<sup>er</sup> jour.</p>	
	<p style="text-align: center;"><b>Manuels scolaires</b></p> <p>Vous pouvez louer ou acheter les manuels scolaires. Les cahiers (dans lesquels il faut écrire) sont à acheter. Le retour des manuels scolaires loués se fait le dernier jour des examens de juin. <u>Le service comptabilité ne traitera pas les retours tardifs et facturera les manuels non restitués à cette date.</u></p>	
<p style="text-align: center;"><b>Effets personnels</b></p> <p>Afin d'éviter les pertes et l'accumulation d'objets, livres non récupérés, vêtements de sport, nous recommandons de marquer tous les effets personnels. Par ailleurs, pour un rangement efficace et sécurisé, l'école propose <b>la location de casiers</b> (7€ de location et 10€ de caution pour la clef).</p>	<p style="text-align: center;"><b>Repas</b></p> <p>Les élèves apportent leur pique-nique, se procurent un <b>sandwich garni</b> (2,50 €) à l'école à réserver le matin au bureau des éducateurs ou réservent un <b>repas complet</b> (4,50 €) le jeudi précédent.</p> <p>Les repas de midi sont pris aux réfectoires de l'Institut.</p>	<p style="text-align: center;"><b>Gestion des absences</b></p> <p>Toute absence doit être signalée par téléphone dès que possible, et <u>justifiée au retour de l'élève</u> par un justificatif d'absence, motivé et signé par les parents pour 1 ou 2 jour(s), par un certificat médical à partir de 3 jours. L'élève est responsable quant à la remise de ces documents lors de la prise des présences ou au bureau des éducateurs <u>dans les plus brefs délais</u>. Ce document se trouve dans le journal de classe et peut être photocopié.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Frais scolaires</b></p> <p>Vous recevrez 3 notes de frais générales : avec ce courrier, à Noël et en juin. Les activités payantes et facultatives de plus de 5 € sont facturées séparément. Le N° de compte général de l'école est le <b>BE56 0682 5009 1588</b>.</p>	<p>Des micro-ondes sont à disposition dans les réfectoires.</p> <p>A part aux rhétos et aux élèves habitant Neufchâteau (moyennant l'accord des parents), aucune sortie en ville n'est autorisée durant le temps de midi.</p>	<p style="text-align: center;"><b>Modification d'adresse et renouvellement de la carte d'identité</b></p> <p>Merci de signaler au bureau du secrétariat élèves (Mme Denoncin) toute modification d'adresse, de situation familiale et de présenter votre carte d'identité si celle-ci a été renouvelée.</p>